

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2017

DELIBERATION N°17/038

Avenant n°4 à la convention opérationnelle entre la ville de Mably, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération et l'EPORA Site des Tuilleries

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention Opérationnelle approuvée par délibération N°05-22 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2005 et signée le 30 janvier 2006, l'avenant n°1 approuvé par délibération N°B07-13 du Bureau du 23 mars 2007 et signé le 23 juillet 2007, l'avenant n°2 approuvé par délibération n°11-112 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2011 et signée le 16 avril 2012, l'avenant n°3 approuvé par délibération n°13-074 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013 et signée le 15 janvier 2014 entre la ville de Mably, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°4 à la convention opérationnelle entre la ville de Mably, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération et l'EPORA, relatif au site des Tuilleries.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,

Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Dino CINIERI

13 MARS 2017